

DROITS ET OBLIGATIONS DES TRAVAILLEUR -- Droits des travailleurs Art.- Les travailleurs jouissent des droits fondamentaux suivants :- exercice du droit syndical,- negociation collective,- participation dans l'organisme employeur,- securite sociale et retraite,- hygiene, securite et medecine du travail,- repos,- participation a la prevention et au reglement des conflits de travail,- recours a la greve.5.